

Québec, le 8 septembre 2017

Madame Marie-France Loiseau, Directrice
Planification de l'aménagement et de l'environnement
de l'aménagement du territoire
Ville de Québec
Édifice de la Fabrique
295, Boulevard Charest Est, bureau 130
Québec (Québec) G1K 3G8

Monsieur Marc Des Rivières, Directeur
Transport et mobilité intelligente
Ville de Québec
Édifice de la Fabrique
295, Boulevard Charest Est, bureau 211
Québec (Québec) G1K 3G8

Objet : RÉSOLUTION 17-06-23 Vision Zéro Accident – Relativement à l'inclusion dans la stratégie de la Ville en matière de sécurité routière et de sa prise en considération de son adhésion au Réseau Canadien des villes pour une vision zéro accident

Madame Loiseau, Monsieur Des Rivières

Le Conseil de Quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc et Colline Parlementaire vous transmet la résolution ci-jointe pour signifier son appui à l'adoption par la Ville d'une politique vision-zéro accident. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que l'adoption d'une telle politique, à l'instar d'autres villes, diminue le nombre d'accidents.

Je vous remercie de l'attention apportée et veuillez agréer, Mme Loiseau, M. Des Rivières, l'expression de nos salutations distinguées



Alain Samson
Président

cc. Mme Julie Lemieux, Vice-Présidente du comité exécutif
Mme Suzanne Verreault, Présidente d'arrondissement La Cité Limoilou
Mme Anne Guérette, Conseillère municipale, district électoral Cap aux diamants

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2017**

Extrait du procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil d'administration tenue le 8 mai 2017, à 19 h, à L'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, bâtiment du gymnase

RÉSOLUTION 17-06-23

Vision Zéro Accident – Relativement à l'inclusion dans la stratégie de la Ville en matière de sécurité routière et de sa prise en considération de son adhésion au Réseau Canadien des villes pour une vision zéro accident

CONSIDÉRANT la réduction drastique du nombre d'accidents graves et mortels dans les villes s'étant donné d'une Vision Zéro Accident en matière de sécurité routière;

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Montréal d'adhérer à la Vision Zéro qui s'articule autour des quatre principes suivants :

1. Éthique – La vie humaine est prioritaire – encore plus que la mobilité.
2. Responsabilité – Les concepteurs, gestionnaires et usagers partagent la responsabilité.
3. Sécurité – Les systèmes de transport doivent tenir compte de la faillibilité des humains – principe du système qui pardonne.
4. Changement – les concepteurs gestionnaires et usagers doivent accepter le changement de paradigme

CONSIDÉRANT PAR AILLEURS, la volonté exprimée par la Ville de Montréal de créer un réseau canadien des villes pour une vision Zéro Accident;

CONSIDÉRANT que la ville a adopté le 1er mars 2017 la décision BT-2017-003. Recommandant au conseil de ville de prendre en considération la Vision Zéro lors de la présentation de sa nouvelle stratégie de sécurité routière en 2018 et de prendre en considération son adhésion au Réseau Canadien des villes pour une vision zéro accident lorsque les critères de ce réseau auront été définis et lui auront été présentés;

CONSIDÉRANT que le dernier bilan routier 2016 publié par la SAAQ comporte une inquiétante augmentation des mortalités des piétons avec une hausse de 40 % par rapport à 2015 (63 piétons);

CONSIDÉRANT le nombre important d'accidents et la présence de zone plus accidentogène dans le quartier VQCBCP. Parmi les zones les plus dangereuses pour les piétons : les artères telles la rue Dalhousie, rue quai Saint-André rue Saint-Paul et côte du Palais. Pour les cyclistes, une des zones les plus dangereuses se situe sur la côte du palais ainsi que les rues du secteur de la Gare du Palais ou il n'existe aucune infrastructure cycliste (voir cartes en annexe 1 et 2);

CONSIDÉRANT que l'analyse des statistiques comparées de la Norvège et de la ville de Québec (réalisé par le Vélurbaniste) met en perspective le peu de gain perceptible de la sécurité sur le réseau routier de la Ville (annexe 3);

CONSIDÉRANT que le plan de mobilité durable de la Ville adopté en janvier 2011 vise une augmentation de la part des déplacements actifs (piétons et vélo) à 17 % d'ici 2030 ce qui aura pour effet d'augmenter la proportion de déplacement qui sera fait par des usagers les plus vulnérables sur les routes de la ville.

SUR PROPOSITION DE M. PIERRE BAILLARGEON DUMENT APPUYÉ PAR M. LAURENT GÉNÉREUX, IL EST RÉSOLU par le conseil de quartier du Vieux-Québec--Cap-Blanc--Colline Parlementaire d'appuyer l'initiative de la Table de concertation vélo des conseils de quartier de suggérer à la Ville d'adhérer à la Vision Zéro.

QUE cette résolution soit envoyée, accompagnée d'une lettre sous la signature du président, et ce accompagnée des documents requis à M^{me} Marie-France Loiseau et Marc Des Rivières, et en copie conforme M^{mes} Suzanne Verreault, Julie Lemieux et Anne Guérette,

Adoptée à l'unanimité.

Alain Samson, président